

Les Cantons-de-l'Est, une région frontalière

Normand Cazelais

Volume 16, numéro 1, printemps 1997

La région touristique de l'Estrie / Cantons-de-l'Est

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074920ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074920ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0712-8657 (imprimé)

1923-2705 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cazelais, N. (1997). Les Cantons-de-l'Est, une région frontalière. *Téoros*, 16(1), 8-9. <https://doi.org/10.7202/1074920ar>



LES CANTONS-DE-L'EST, UNE RÉGION FRONTALIÈRE

**Normand Cazalais, journaliste et géographe
Hydro-Québec**

«Pour la première fois depuis mille ans, nous vivons dans un État sans frontières naturelles.»¹

Cette réflexion d'Alexei Salmin, éminent historien russe et longtemps l'un des grands experts des problèmes nationaux et constitutionnels auprès du Soviet Suprême de Russie, État qui possède les plus longues frontières du monde, souligne l'importance de la notion de frontière. Celle-ci fait partie de la vie. Les humains, comme les animaux ou même certaines espèces végétales, marquent les limites de leurs territoires, déterminent le périmètre de leurs possessions — comme une émanation de leur identité.

De même, États et nations ont toujours affirmé leurs frontières respectives, souvent au prix de longs et meurtriers affrontements ou de tractations politiques interminables. Ils ont constamment manifesté «le besoin d'un territoire national dûment identifié par des frontières, que celles-ci soient naturelles comme dans le cas des mers, cours d'eau et montagnes, ou abstraites comme dans le cas du 49^e parallèle — à tout point de vue, une création de l'esprit — qui sépare, sur presque la moitié de la largeur du continent nord-américain, les États-Unis du Canada.»²

Le Québec n'échappe pas à la règle. Nonobstant sa situation politique future au sein du Canada, son statut actuel lui reconnaît des frontières en-deça desquelles ont autorité les lois et règlements

édictees par son parlement dans leurs champs de compétence. Parler de ses frontières — et les reconnaître — n'est donc pas abusif³. Ces frontières sont de deux ordres: internationales avec les États-Unis, intranationales avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve au Labrador; les premières sont reconnues pour accentuer davantage les différences et contrastes tant sociaux et économiques que culturels de part et d'autre de leurs lignes de démarcation.

Avec la Montérégie, Chaudière-Appalaches et le Bas-Saint-Laurent, les Cantons-de-l'Est sont l'une des quatre régions touristiques du Québec à posséder une frontière internationale, en raison d'une position contiguë aux États-Unis. C'est aussi la plus peuplée et celle qui, avec la Montérégie, est le plus près d'une autre frontière, intranationale cette fois, celle de l'Ontario.

L'évolution même de l'appellation régionale s'inscrit dans cette réalité de région frontière. Deux toponymes s'y sont fait concurrence, et continuent de le faire. L'un, Cantons-de-l'Est, est la traduction de l'anglais *Eastern Townships*, car les premiers *townships* (en raison de l'occupation cadastrale originelle) furent ceux du Haut-Canada — qui devint l'Ontario. Pour accueillir une partie des Loyalistes,

réfugiés américains restés fidèles à la Couronne britannique lors de la Guerre d'indépendance, on développa au sud du Saint-Laurent et à l'est des premiers, donc dans l'ancienne Nouvelle-France, d'autres *townships*. Avec le temps, les francophones s'y firent plus nombreux et le toponyme se francisa. Avec le temps aussi, beaucoup d'entre eux ne voulurent plus de ces Cantons-de-l'Est issus des *Eastern Townships*. Ainsi apparut l'Estrie.

Ce second toponyme, malgré sa popularité auprès de nombreux locuteurs et son entrée dans le vocabulaire usuel du Québec, ne fit pas non plus l'unanimité. Il faut convenir, à l'instar de ses détracteurs, qu'Estrie ne signifie rien de précis: en fait, la région est la plus méridionale du Québec, mais elle se situe moins à l'est que la Gaspésie ou Duplessis. Quoi qu'il en soit, l'Association touristique régionale, qui a adopté l'appellation Estrie pendant plusieurs années, est revenue à Cantons-de-l'Est l'an dernier — sans, pour autant, que le toponyme Estrie ne disparaisse en d'autres secteurs d'activités.

Au plan touristique, les Cantons-de-l'Est/Estrie furent officieusement reconnus comme région «frontalière» en 1984 dans un document de travail⁴ préparé et largement diffusé par le ministère du Tourisme du Québec qui l'assimilait par ailleurs, avec les Laurentides, Charlevoix, l'Outaouais et Lanaudière, aux destinations «hiver-été». Elles «offrent, y lit-on, à des degrés divers, un produit touristique quatre saisons (où) relief, climat et proximité des frontières ou des grandes agglomérations urbaines leur permettent



de mieux rentabiliser équipements et infrastructures, de concurrencer les destinations étrangères et d'attirer chez elles en hiver les clientèles ontarienne et américaine.»⁵

La frontière des Cantons-de-l'Est relève d'une double nature. Elle correspond d'abord, en termes structuraux, au long axe des plis appalachiens qui, de la Gaspésie à l'Alabama, séparent la plaine littorale atlantique des grandes plaines de l'intérieur que sont celles du Mississipi et du Saint-Laurent. Cette masse montagneuse, inclinée nord-est/sud-ouest, imposa suffisamment son poids pendant des siècles pour partager les territoires respectifs de la Nouvelle-Angleterre, de la Nouvelle-France et de la Louisiane et pour y démarquer des populations de langues, de cultures et d'appartenances politiques distinctes. À cette frontière naturelle s'en est superposée une seconde, «artificielle» pour reprendre la définition du Robert: «ligne idéale au tracé arbitraire généralement jalonnée par des signes conventionnels». En l'occurrence, il s'agit du 45^e parallèle nord qui, à partir de la Haute-Beauce, tranche la diagonale appalachienne et plus loin la longitudinale vallée du Richelieu. Même si des populations anglo-saxonnes ont occupé dès les débuts les deux côtés de cette frontière devenue conceptuelle, l'histoire a fait le reste pour affirmer au cours des ans les différences entre les Cantons-de-l'Est et les États limitrophes de la Nouvelle-Angleterre.

Région frontière⁶, les Cantons-de-l'Est l'ont aussi été, comme l'a illustré l'implantation loyaliste, à titre de front de colonisation, tel le *Wild West* si cher à nos voisins, telles les terres de Rivière-la-Paix au nord de l'Alberta: un espace nouveau (ici, à l'extérieur du berceau du Saint-Laurent) où des collectivités humaines ont pris «possession» de la terre,

où elles ont façonné des paysages à l'image de leurs activités et de leurs coutumes. Aujourd'hui encore, les Loyalistes étendent leurs ombres en des cimetières chenus au pied des granits taillés à même les carrières de Beebe Plain. L'architecture de leurs maisons et la disposition de leurs lots témoignent d'un territoire qui n'a pas connu à sa naissance l'emprise du rang comme les anciennes seigneuries du Régime français.

Les *Eastern Townships* sont devenus les Cantons-de-l'Est. Le vert des prés et des collines qui annoncent les Appalaches a gardé une texture et une douceur rappelant les hautes terres de l'Écosse. Une Écosse boisée toutefois, d'un sommet à l'autre. Par la suite, ces montagnes ont laissé d'autres communautés, à dominance francophone, pénétrer de partout, s'installer au voisinage des Loyalistes et dans les arrières de Mégantic comme dans les confins de Stanstead et de Compton, sur les plateaux plus élevés et sur les bords incertains des mines à ciel ouvert d'Asbestos, de Thedford, de Black Lake, sur les escarpements du lac Memphrémagog et dans les rues étroites de villes-filatures ou papetières, de villes vieilles et industrielles, qui cherchent à reprendre leur souffle. Jusqu'à Hereford et Saint-Malo, Cookshire et Scotstown, jusqu'à Saint-Augustin-de-Woburn.

Car, comme toute région frontière, les Cantons-de-l'Est s'assimilent également aux espaces de contact qui «relient ou juxtaposent des entités spatiales que distinguent des frontières, des diversités sociales et politiques ou encore des différents milieux naturels»⁷. En effet, par leur morphologie, ils constituent une zone de piedmont entre la plaine et la montagne. Le concept de frontière, qui impose d'une part l'idée de clôture, de barrière, de contrôle, implique d'autre part celle de relation, de traversée⁸, d'échange, tant de personnes et de biens matériels que d'idées et d'autres denrées intangibles: ce que les Cantons-de-l'Est furent et continueront d'être, selon toute évidence.

L'analyse chronologique de la clientèle touristique des Cantons-de-l'Est et des stratégies de promotion et de marketing conséquentes (que nous ne ferons pas dans le cadre de ce texte) confirmerait le rôle moteur qu'y a joué le concept de frontière: la région s'est toujours posée

en porte d'entrée, géographique et culturelle, auprès d'une clientèle activement recherchée, celle des touristes américains, c'est-à-dire d'outre-frontière.



NOTES

- 1 URJEWICZ, Charles (1990), «Entretien avec Alexei Salmin, L'identité russe en question», *Hérodote*, no 58-59, p. 185.
- 2 CAZELAIS, Normand (1994), «Nationalisme et frontières - La quadrature du cercle?», *Dixes*, automne, p. 107, 109, 110.
- 3 Consulter à cet effet les travaux de la Commission Dorion sur l'intégrité du territoire québécois.
- 4 Ministère du Tourisme du Québec (1984), *Le tourisme au Québec - Bilan et perspectives d'action 1985-88*, Document de travail, Québec, p.44.
- 5 *Ibid.*, p. 43.
- 6 De nombreux autres exemples pourraient s'ajouter: le lac Memphrémagog, étiré au Québec et en Nouvelle-Angleterre, qui a permis durant des décennies aux diligences reliant Montréal et Boston de traverser directement par bac à Knowlton Landing; le village de Rock Island, littéralement à cheval sur la ligne de démarcation internationale; le choix de North Hatley et des bords du lac Massawipi par de riches familles du Sud des États-Unis comme lieu de villégiature d'été; l'activité des contrebandiers d'alcool durant la Prohibition et celle des faux-monnayeurs du lac Selby à Dunham, etc.
- 7 CAZELAIS, Normand, avec la collaboration de Roger NADEAU et Nil LONGPRÉ (1988), «L'espace touristique québécois», *Téoros*, collection Les Fascicules, no 2, Montréal, p. 18.
- 8 Prenons pour exemple les Sentiers de l'Éstrie qui vont de Kingsbury, près de Windsor, jusqu'aux limites du Vermont en passant par le parc du Mont-Orford, les monts Glen et Écho, et le massif de Sutton (140 kilomètres en tout): ils permettent aux marcheurs de rejoindre la Long Trail puis, à la hauteur de Killington au Vermont, l'Appalachian Trail qui parcourt plus de 2000 kilomètres, du Maine jusqu'en Alabama.